

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2024
Publication : 22/11/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET		Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick BAUDEMENT
	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Convention de partenariat avec l'Agence Immobilière Sociale SOLIHA - Financement de trois postes - Subvention 2024

En 2021, Dijon métropole a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt Territoire accéléré Logement d'abord, lancé par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et l'Accès au Logement. Dans ce cadre, Dijon métropole a élaboré un plan d'action en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels et des associations actrices du Logement d'Abord. Ce plan est structuré autour des 4 orientations suivantes :

- 1) Mobiliser l'offre du parc public et du parc privé pour favoriser l'accès au logement des publics sans domicile.
- 2) Renforcer le maintien dans le logement des publics vulnérables.
- 3) Construire un observatoire social pour améliorer la connaissance des publics sans domicile et le pilotage territorial de la lutte contre le sans-abrisme.
- 4) Accompagner le territoire dans l'appropriation des principes du logement d'abord et l'adoption de nouveaux outils orientés rétablissement pour l'accompagnement des publics sans domicile.

Afin de favoriser l'accès au logement des publics sans domicile, Dijon métropole a signé en 2023 une convention de partenariat avec l'Agence Immobilière Sociale - AIS - SOLIHA pour la captation de 60 logements par an sur le territoire de Dijon métropole et leur gestion locative adaptée.

L'attribution des logements se fait au sein d'une Commission d'Attribution des Logements partenariale composée du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités, de l'AIS SOLIHA. Cette commission travaille de manière articulée avec le Service intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Le public ciblé est composé de ménages en difficultés sociales et financières relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Publics Défavorisés (PDALHPD) avec une priorité accordée pour les ménages identifiés dans le cadre de la veille sociale, les ménages sortant d'hébergement et les ménages en procédure d'expulsion locative. La Commission d'Attribution des Logements vient ainsi en complément de la mobilisation des contingents préfectoraux et départementaux.

Pour l'année 2024, il est proposé de poursuivre ce partenariat avec l'AIS SOLIHA pour le financement de trois postes :

- un poste de conseiller économique social et familial chargé de l'animation de la CAL et de l'accompagnement social des ménages au moment de l'accès au logement : 23 100 €
- un poste de chargé de gestion locative adaptée pour le suivi locatif des logements : 16 000 €
- un poste de chargé de captation de logement : 10 900 €

Le montant de la subvention pour l'année 2024 s'élève à 50 000 €. Ce montant tient compte de l'excédent perçu en 2023 dû à des vacances de poste durant l'année 2023 et l'année 2024.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention de 50 000 € selon les modalités décrites dans la convention ci-jointe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **de prélever** les crédits nécessaires au déploiement de l'action sur le budget du programme Territoire accéléré Logement d'Abord.

SCRUTIN POUR : 40
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)